

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Procès-verbal de la réunion de Conseil du 8 février 2024

Le jeudi 8 février 2024 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 effectuées en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

- Président : Monsieur Sylvain ROBERT

- Présents : 70 - Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE

- Procurations : 14 - Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Katy CLEMENT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Christelle VERNACK à Madame Brigitte PETIT

- Absents excusés : 6 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 14 décembre 2023 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 juillet 2020.

Liste des délibérations du conseil

N°	DESIGNATION
1	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Soutien financier à l'accueil d'un événement international Décision prise à l'unanimité des votants.
2	DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Le Conseil prend acte
3	DEVELOPPEMENT DURABLE : Engagement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans le processus de labellisation "Climat Air Energie" Décision prise à l'unanimité des votants.
4	DEVELOPPEMENT DURABLE : Règlement intérieur de la déchèterie de Souchez Décision prise à l'unanimité des votants.
5	DEVELOPPEMENT DURABLE : Signature des contrats relatifs à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets Décision prise à l'unanimité des votants.
6	DEVELOPPEMENT DURABLE : Bilan du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) sur la période 2018-2023 et perspectives d'actions pour le prochain PLPDMA de 2024 à 2029 Décision prise à l'unanimité des votants.
7	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Cohésion Sociale 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
8	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Cofinancement du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) Décision prise à l'unanimité des votants.
9	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Centres Culturels : subventions 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
10	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Renouvellement du Contrat Local d'Éducation Artistique pour trois ans et déploiement d'une nouvelle résidence-mission à des fins d'éducation aux médias (EMI) dans le cadre du CLEA Décision prise à l'unanimité des votants. <i>(Arrivée de Mme Hélène CORRE)</i>
11	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Prêt des expositions du Pôle Pays d'art et d'histoire Décision prise à l'unanimité des votants.
12	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien à la manifestation culturelle " Salon du livre policier " - Edition 2024 - Lens Décision prise à l'unanimité des votants.
13	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien à la manifestation culturelle "Salon régional du livre" - édition 2025 - Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
14	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier à la 30ème édition du Meeting International d'Athlétisme de Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
15	RESSOURCES ET MOYENS : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes Le Conseil prend acte <i>(Arrivée de M. BAUDE)</i>
16	RESSOURCES ET MOYENS : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme Décision prise à l'unanimité des votants.
17	RESSOURCES ET MOYENS : Représentation de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat Mixte pour la plate-forme Multimodale de Dourges : modification Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
18	RESSOURCES ET MOYENS : Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Décision prise à l'unanimité des votants.
19	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de chargé de mission immobilier d'entreprises pour la direction développement économique attractivité emploi Décision prise à la majorité. (81 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
20	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de chargé de mission sports Décision prise à la majorité. (81 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
21	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet d'animateur architecture et patrimoine - Chef de projet Pays d'Art et d'Histoire (ajustement d'un poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à la majorité. (81 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
22	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet d'instructeur droit des sols pour la Direction Coordination Mutualisation Décision prise à la majorité. (81 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
23	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps non complet (quotité de travail 50 % - 17h30 par semaine) d'agent d'entretien pour la Direction Coordination Mutualisation Décision prise à la majorité. (81 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
24	RESSOURCES ET MOYENS : Modification de la délibération actant le recrutement d'un coordinateur conditions de vie au travail - Ajout d'un nouveau cadre d'emploi ouvert au recrutement Décision prise à la majorité. (81 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
25	RESSOURCES ET MOYENS : Protocole d'accord transactionnel portant sur l'opération de restructuration du poste de refoulement de la rue Lazare Hoche à Loos-en-Gohelle - Lot 1 génie civil – équipements électriques et hydrauliques Décision prise à l'unanimité des votants. (Arrivée de Mme AIT CHIKHEBBIH)
26	RESSOURCES ET MOYENS : Dotation de Solidarité Communautaire 2024 provisoire Décision prise à l'unanimité des votants.
27	RESSOURCES ET MOYENS : Attribution de compensation (AC) provisoire 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
28	RESSOURCES ET MOYENS : Rapport Préable au Débat d'Orientations Budgétaires 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
29	MOTION : Motion présentée par le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du Groupe Républicain et les élus du Groupe Communiste et Républicain - CONTRE LE PORT DE L'UNIFORME A L'ECOLE Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention(s) »)

Procès-verbal in-extenso

M. ROBERT : Allez, mes chers collègues. Ne vous fiez pas à l'horloge ici. Elle a 3 minutes de retard, il est bien 18h30 et donc nous allons pouvoir commencer cette séance de Conseil Communautaire. Y a-t-il des remarques sur le compte-rendu de notre dernière séance ? Non ? On peut le considérer comme adopté. Merci beaucoup. La première délibération, c'est Philippe DUQUESNOY qui la rapporte.

M. DUQUESNOY : Merci Monsieur le Président. Un évènement international. Nous avons l'opportunité d'accueillir exceptionnellement, je le dis bien, exceptionnellement, l'évènement de prestige qu'est le Championnat du monde de triathlon indoor et cela du 27 au 31 mars 2024. C'est demain. Notre territoire est désormais connu et reconnu territoire d'attractivité, non seulement touristique mais aussi culturel et sportif. Je peux citer différents événements. Vous vous doutez bien que je vais citer en premier la Sainte-Barbe mais aussi le Meeting international d'athlétisme, le Louvre Lens, le passage du Tour de France mais ça sera 2025, mais aussi le passage de la flamme olympique, par exemple. Une année que nous n'avons pas le droit de rater en termes d'attractivité. Aussi, il vous est proposé de soutenir cet évènement mondial qu'est le Championnat du monde de triathlon indoor et cela au Stade Couvert de Liévin. Nous attendons des retombées économiques d'importance mais aussi un accroissement significatif du rayonnement touristique, culturel et sportif de notre territoire. 800 nuitées sur 4 jours uniquement pour les équipes techniques et les athlètes. Il y a bien entendu, en plus, tous les passionnés sportifs mais aussi les familles. D'ailleurs, l'Office de Tourisme est déjà contacté pour différentes réservations hôtelières et aussi quant aux différents services possibles pour ceux qui viendront sur notre territoire. Alors, c'est un énorme bienfait pour tout le tissu économique. Par ailleurs, il faut le citer aussi, il y aura la possibilité pour les entreprises de s'essayer, non seulement sur les pistes, mais aussi sur le bassin d'eau. Les scolaires seront invités aussi, je crois que c'est le jeudi. Le coût de l'évènement est de 840 000 € et nous sommes sollicités à hauteur de 80 000 € qui correspondraient à 16% de ce budget. Il vous est donc proposé de voter cette subvention.

M. ROBERT : Merci. Laurent, tu voulais compléter.

M. POISSANT : Bonsoir chers collègues. Merci Sylvain. Oui je pourrais compléter en disant qu'en dehors de l'attractivité du territoire mais aussi des retombées économiques, c'est un grand évènement sportif. Evènement sportif qui aura lieu sur 4 jours au Stade Couvert de Liévin qui est un des hauts lieux sportifs de notre territoire. On verra encore une fois le Stade Couvert se transformer avec une piscine intérieure et voir de nombreux athlètes. Voilà ce que je pouvais ajouter sur cette délibération.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? C'est adopté. Merci. La délibération n°2, c'est Alain LHERBIER qui va la rapporter.

M. LHERBIER : Oui merci Président. Il s'agit du rapport sur la situation en matière de développement durable sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens afin de favoriser un plus grand nombre d'intégrations et de développement durable à tous les niveaux. Il y a différentes thématiques qui constituent le rapport, le fonctionnement interne des services, les actions menées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération envers sa population. Le rapport rend compte et met en perspective les progressions de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin vers le développement durable et à travers les 5 finalités.

M. ROBERT : Ça fait partie des sujets qu'on doit examiner, présenter au Conseil avant les différentes étapes budgétaires donc on prend acte de cette présentation et que le document était annexé à votre document de Conseil. La 3, toujours Alain LHERBIER.

M. LHERBIER : Il s'agit de l'engagement de la Communauté d'Agglomération sur le processus et la labellisation « Climat Air Energie ». La Communauté d'Agglomération s'engage tout d'abord dans une étape préparatoire en produisant, après diagnostic, et en organisant une réunion avec les services de l'ADEME. Il y a aussi un appel d'offres, un conseiller territorial de transition, une AMO qui sera de 45 000 € sur la durée de la convention subventionnée jusqu'à 70% par l'ADEME. Il y a aussi l'évolution de la plateforme en ligne concernant le territoire et la transition. A l'issue des 4 années, la CALL a la possibilité de candidater à différents niveaux du label selon ses résultats.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci. La délibération suivante, Alain garde le micro.

M. LHERBIER : Oui. Il s'agit du règlement intérieur de la déchetterie de Souchez. La programmation d'extension du réseau de déchetteries a vu l'ouverture d'un 5^{ème} site à Souchez rue de Carency. Le marché d'exploitation de ce nouvel équipement est exploité par l'entreprise Suez depuis le 3 janvier 2024 et pour une durée d'à peu près 5 ans. Le nombre de passages ne sera plus limité mais la présentation de la carte reste obligatoire. Le règlement intérieur propre à cette déchetterie a été rédigé et reprend notamment les différentes conditions d'accès au site, jours et horaires d'ouverture, les caractéristiques des déchets acceptés, les obligations d'usage du site, les éventuelles sanctions et poursuites en cas de non-respect du règlement. La Commission a donné un avis favorable le 31 janvier 2024.

M. ROBERT : L'ensemble des réseaux de déchetteries comme ça aura les mêmes modalités de fonctionnement. Pas de remarque ? C'est adopté. Alain, tu poursuis avec la 5.

M. LHERBIER : Il s'agit d'une signature des contrats relatifs à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction et du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets. Quatre éco-organismes ont été agréés par l'Etat pour organiser la filière PMCB, produits et matériaux issus de la construction et du bâtiment. L'objectif principal est de réduire les dépôts sauvages en améliorant la collecte pour une reprise sans frais de ces déchets tout en développant le réemploi et la valorisation de ces déchets. L'ensemble est coordonné par l'OCAB, l'Organisme Coordonnateur Agréé par la filière Bâtiment. Les principaux flux concernés par cette filière sont le plâtre, les métaux, les inertes, le bois, le plastique, les menuiseries vitrées. Il est donc envisagé de déployer la filière REP sur l'ensemble des déchetteries communautaires et ainsi faire bénéficier la CALL du soutien opérationnel et financier. Vous avez le tableau en annexe concernant nos cinq déchetteries. La CALL pourra bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 500 € la tonne pour la collecte et les traitements de l'amiante. Il est donc proposé de signer ce nouveau contrat avec les éco-organismes agréés. Le contrat entrera en vigueur à la date de signature par la CALL et prendra fin le 31 décembre 2027. A reçu un avis favorable de la Commission, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci, c'est adopté. La 6, pour finir avec Alain sur cette thématique.

M. LHERBIER : Il s'agit du bilan du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2018-2023. La Communauté d'Agglomération, par délibération, s'est engagée depuis 2018 dans un processus d'élaboration du PLPDMA. Suivant le Code de l'environnement, la CALL a constitué en 2020 une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du programme. Cette CCES est composée du Vice-Président en charge de la délégation, les élus de la Commission restreinte et des présidents ou représentants des associations locales, ainsi que les présidents et les représentants institutionnels. Le bilan global et le futur PLPDMA ont été présentés en Commission consultative le 11 décembre 2023, un avis favorable a été admis. Celui-ci doit être en cohérence avec la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, dite loi AGECL. La Commission chargée du développement durable s'est réunie le 31 janvier 2024 et a aussi donné un avis favorable. Il est nécessaire d'approuver le bilan pour les périodes 2018-2024, ainsi que les perspectives d'actions 2024-2029. En annexe, vous avez les deux rapports du PLPDMA ainsi que de la CCES.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On poursuit. La 7, Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Il s'agit de l'appel à manifestation d'intérêt cohésion sociale 2024. Cela fait suite à l'expérimentation de 2020 qui a été concluante et qui nous a permis de reconduire depuis cet AMI. Il est donc proposé de le renouveler pour 2024 sur la base du cahier des charges qui est joint en annexe. L'AMI s'adresse aux associations agissant en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Il a notamment vocation à promouvoir les démarches expérimentales et innovantes et aussi d'accompagner les petits opérateurs à fort potentiel en matière de développement social. Le budget global s'élève à 130 000 € et il a été jusqu'à maintenant consommé à ce niveau-là. Je tiens à préciser quand même qu'effectivement sur les 21 quartiers prioritaires de la politique de la ville, on est en capacité d'accompagner un certain nombre de porteurs par ce processus relativement souple et qui, justement, permet à des petites associations d'accéder aux financements publics pour monter des opérations dans le cadre de la politique de la ville. Je voudrais aussi signaler qu'on a eu le Comité de pilotage il y a de cela quelques jours dans cette même salle, et que la géographie a été enfin retenue pour l'année 2024. Si malheureusement, quelques rues, trois rues d'Eleu-dit-Leauwette, disparaissent de la nouvelle géographie, cela permet quand même de faire de la place pour tout un quartier de la ville de Noyelles-sous-Lens et que globalement, alors que l'Etat nous avait annoncé une géographie

strictement ISO par rapport à la précédente définition, on a pu voir certains quartiers pousser un petit peu les murs. N'est-ce pas Jean ? Enfin, vraiment il y a eu un gros travail de fait et je pense qu'on peut remercier les délégués du Préfet, le Préfet, parce qu'on sait qu'il a été très actif sur ce sujet, le Sous-Préfet en charge de la politique de la ville au niveau du Département du Pas-de-Calais, Monsieur FLAHAUT et puis aussi toute l'équipe de la Communauté d'Agglo qui a travaillé pour préparer cette géographie et qui a permis d'obtenir ce résultat.

M. ROBERT : Merci beaucoup Alain. Y a-t-il des questions ? Non ? Donc la délibération 7 est adoptée. La 8, Agnès.

Mme LEVANT : Bonsoir Monsieur le Président. Bonsoir mes chers collègues. Je vous présente ce soir une délibération sur le cofinancement du Conseil Local de Santé Mentale. Je vous dirai plus tard CLSM, merci pour l'acronyme. Donc le Conseil Local de Santé Mentale est une plateforme de concertation, de coordination entre les élus locaux du territoire, les acteurs de psychiatrie, les usagers et les aidants. Il a pour objectif de définir les politiques locales, les actions qui permettent d'améliorer la santé mentale de la population. Un Président est élu. Ce n'est pas un lieu décisionnel mais un lieu d'échanges pertinents de pratiques pour les acteurs, travailler de façon transversale plus efficacement sur notre territoire. Le CLSM, historiquement, est issu d'un partenariat entre le Centre hospitalier d'Hénin-Beaumont, le Centre hospitalier de Lens, le Centre de psychothérapie des marronniers, la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et notre Communauté d'Agglomération. Dans la pratique, nous sommes sur un seul secteur de psychiatrie et donc toutes les actions sont déployées sur nos deux agglomérations. Il y a une mise à disposition d'une infirmière coordinatrice dans le Centre hospitalier d'Hénin-Beaumont. Depuis le 1^{er} août 2023 en termes de gouvernance, c'est donc une coprésidence par Monsieur CZERWINSKI, Vice-Président de la CAHC délégué à la Santé et à l'accès au soin et par moi-même, Conseillère déléguée, je vous passe les fonctions. En 2023, la fiche action déposée en politique de la ville de part et d'autre des deux agglomérations présentait un budget d'un montant de 62 635 € couvrant essentiellement le poste de coordinatrice et ses frais de déplacement.

Les recettes étaient réparties sur 2 financeurs. L'Agence Régionale de Santé pour 40 000 € et l'ANCT à hauteur de 22 635 €, 2/3 pour la CALL, 1/3 pour la CAHC. La dynamique sur nos deux agglomérations, n'est plus à démontrer. Cependant l'ANCT n'a plus souhaité poursuivre son financement dans le cadre de la Politique de la Ville, alors qu'elle contribuait depuis 2015, car le poste, bien sûr, va bien au-delà des quartiers prioritaires. Un nouveau modèle économique a donc dû être recherché ainsi qu'une nouvelle gouvernance. Pour l'année 2024, l'association le Cheval Bleu située à Bully-les-Mines s'est portée volontaire pour porter la demande de financement et le portage du CLSM. Le Docteur LOUVRIER, directeur de l'association, indique qu'il est d'accord avec cette proposition. Le CLSM est déjà basé dans les locaux de l'association et des liens sont très forts avec cette association. Le Cheval Bleu sollicite la Communauté d'Agglomération pour une demande de subvention à hauteur de 20 000 € afin de permettre la mise en œuvre d'actions portées par l'infirmière coordinatrice. La coprésidence serait maintenue. L'objet de la délibération vise à approuver le cofinancement du CLSM à hauteur de 20 000 € pour la CALL en octroyant une subvention à l'association le Cheval Bleu, approuver le portage du CLSM par l'association le Cheval Bleu, approuver le maintien de la coprésidence et autoriser le Président à signer la convention annexée.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Sujet aussi, on le voit dans le quotidien de nos collectivités, hautement important. C'est une petite contribution sans parler de l'ensemble des difficultés qu'on peut avoir à mobiliser des professionnels sur cette thématique. Pas de remarque ? Non ? C'est adopté. Merci beaucoup. La 9, Christelle.

Mme BUISSETTE : Merci Président. Bonsoir à toutes et à tous. La première délibération concerne les subventions attribuées aux centres culturels de notre territoire. Pour rappel, ils sont onze sur notre territoire. Il s'agit d'approuver ce soir la répartition des subventions à ces onze centres culturels sur deux volets, le volet carte blanche et celui de l'analyse du socle équipement. Donc 10 des centres culturels ont répondu à la carte blanche sur trois grands projets, notamment sur « Les utopistes debout » porté par les centres culturels d'Avion, Harnes, Méricourt et Noyelles-sous-Lens, « Chansons d'en Haut » associant les équipements de Bully-les-Mines, Lens et Mazingarbe, « Ubu roi » développé par Grenay, Liévin et Sallaumines. Tout en sachant que, là dernièrement, lors de la dernière rencontre des centres culturels qui a eu lieu en début de semaine, la ville de Billy-Montigny pourrait très prochainement intégrer l'un de ces trois groupes. Pour précision, les onze centres culturels seront donc subventionnés pour

cette année 2024. Vous avez la répartition qui vous est donnée en annexe avec une attribution globale de 225 528 € sur ces deux volets de répartition, carte blanche et équipement.

M. ROBERT : Parfait, merci beaucoup. Là aussi, on voit que l'agglo a une action vraiment qui se diffuse sur l'ensemble du territoire. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci. Christelle, tu peux poursuivre avec la 10, s'il te plaît.

Mme BUISSETTE : La délibération n°10 concerne le renouvellement de notre Contrat Local d'Education Artistique pour une durée de 3 ans et un déploiement d'une nouvelle résidence-mission à des fins d'éducation aux médias, dans le cadre toujours du CLEA, soutenu bien sûr par la Direction Régionale des Affaires Culturelles mais aussi par l'Education Nationale qui a développé ces 6 résidences d'artistes sur notre territoire de 2018 à 2024. Il vous est donc proposé de renouveler cette mission pour les années 2024 à 2027, sachant que pour ces 6 premières résidences, 13 500 personnes dont 7 000 élèves de la maternelle au post-bac ont participé à ces résidences. 25 artistes ou collectifs d'artistes ont donc rencontré 180 partenaires et participé à plus de 200 projets. Ces résidences-mission ont bien sûr contribué à l'éveil artistique mais aussi au développement du sens critique du jeune public en temps hors scolaire et scolaire également. Fort de ce succès, il vous est proposé de renouveler ce Contrat Local d'Education Artistique pour une durée de 3 ans, mais également d'y associer, en parallèle, un contrat d'éducation artistique avec une résidence à des fins d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression, avec la venue sur notre territoire d'un journaliste qui suivra le CLEA tout au long de ces étapes.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 11, toujours Christelle.

Mme BUISSETTE : Il s'agit de la convention de prêt des expositions du pôle Pays d'Art et d'Histoire. Il s'agit de conventionner avec les emprunteurs des expositions qui pourront voyager d'un lieu culturel à l'autre sur notre territoire. Il convient de conventionner pour les conditions d'emprunt de ces expositions et leur restitution.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. 12 et 13 sur lecture pour tous.

Mme BUISSETTE : Il s'agit du soutien aux manifestations culturelles. Le salon du livre policier Polar Lens pour l'édition 2024, il vous est proposé ici d'accompagner cet événement à hauteur de 20 000 € pour la commune de Lens et à hauteur de 6 000 €, si je les couple toutes les deux, pour la ville de Liévin. Je ferai une petite parenthèse sur le Polar Lens puisque récemment, lors des vœux d'un des maires présents dans la salle, à Sains-en-Gohelle, a été accueillie une jeune demoiselle, Camille DUWEZ, qui a présenté un polar justement en lien avec l'histoire de sa famille, l'histoire de sa grand-mère, qui avait été arrachée à sa famille de Mazingarbe à l'époque d'un meurtre qui avait eu lieu sur le territoire. Je vous invite à découvrir ce polar qui s'intitule « Désigné coupable » et pourquoi pas en faire l'acquisition pour nos différentes médiathèques du territoire.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La 12 et la 13. La 14, Laurent.

M. POISSANT : La délibération 14 est une demande de soutien financier pour la 30^{ème} édition du Meeting international d'athlétisme de Liévin qui aura lieu ce week-end au Stade Couvert, qui nous sollicite à hauteur de 165 000 € comme tous les ans. Je rappelle que ce meeting c'est le 1^{er} meeting international indoor. On nous demande de le financer pour qu'il reste au moins dans le top 3. Je rappelle que ce meeting est télévisé, au niveau international également et que tous les ans il s'y produit des records.

M. ROBERT : Une belle occasion encore de mettre en vitrine notre territoire. Pas de remarque ? Non ? C'est adopté. La 15, Christian.

M. PEDOWSKI : Oui, merci Monsieur le Président. Mesdames et messieurs, chers collègues. C'est le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Comme vous le savez, même s'il reste beaucoup à faire, la France est l'un des pays les plus avancés au monde en matière de promotion des droits des femmes et de l'égalité. Depuis une soixantaine d'années, des progrès majeurs ont été réalisés. Le corpus législatif a été renforcé progressivement. La culture de l'égalité infuse dans l'ensemble de la société mais malgré cette dynamique, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans tous les domaines, tous les milieux et tous les territoires. Pour passer de l'égalité

formelle à l'égalité réelle, la mobilisation de tous les acteurs doit s'amplifier et s'ancrer au plus près des citoyennes et des citoyens. C'est pourquoi, la loi du 4 août 2014 est venue consacrer le rôle des collectivités territoriales en la matière au même titre que l'Etat. Ces dernières mettent en œuvre une politique globale pour l'égalité femme homme, tant en interne que sur leur territoire. Si la tâche peut sembler ardue, nous ne partons pas de 0. L'action des collectivités doit notamment être formalisée dans un rapport égalité annuel, présenté avant les débats sur le projet de budget. Ce rapport représente une occasion formidable de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes, un objectif intégré. Intégré à l'ensemble des politiques publiques et donc de mettre un coup d'accélérateur à la réduction des inégalités. Je vous présente une brève synthèse du rapport égalité entre les femmes et les hommes qui vous a été remis. Au sein de notre agglo, 55,81% des agents sont des femmes avec en catégorie A 52,27% d'hommes et 64,58% de femmes en catégorie B et 56,83% de femmes en catégorie C. La moyenne d'âge est de 43 ans pour les femmes et 44 ans pour les hommes. L'âge des agents de la CALL est donc inférieur à l'âge moyen au niveau national, qui lui est de 46 ans, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. La CALL n'échappe pas aux représentations classiques des métiers dans la fonction publique territoriale comprenant des îlots masculins, soit 52,27% en filière technique, même si l'écart commence à se résorber et des bastions féminins soit 78,26% en filière administrative. Au titre du temps partiel, 10 femmes ont bénéficié d'un temps partiel de droit suite à un congé maternité mais aucune femme n'a choisi de bénéficier d'un congé maternité et 3 hommes ont bénéficié d'un congé paternité. 14 agents ont bénéficié d'une aide du CNAS pour la garde des jeunes enfants. Enfin, en matière d'accident du travail, 12 hommes ont déclaré un accident du travail contre 3 femmes. En matière de formation, les femmes partent davantage en formation que les hommes. Le salaire net des femmes est inférieur à celui des hommes en moyenne, une différence de 98,67 €. Même si cet écart semble se restreindre, cette différence s'explique en grande partie par la présence majoritaire des hommes dans l'emploi fonctionnel et par les écarts importants de l'indice de rémunération entre filière administrative et filière technique. La mise en place du RIFSEEP tend à résorber cet écart. Nous avons également apporté des pistes d'actions sur lesquelles nous allons travailler, que ce soit sur la lutte des stéréotypes dans l'emploi avec les différents acteurs de l'agglo, culture commune, discours de mixité en passant par l'accompagnement professionnel et pourquoi pas s'engager dans une démarche de labellisation « égalité ». En parallèle, nous travaillons sur notre plan d'actions égalité homme femme.

M. ROBERT : Merci Christian. C'est l'occasion aussi pour moi de remercier Madame FRANÇOIS, l'ensemble des équipes et en particulier la DRH qui ont, à la fois élaboré ce rapport, mais en même temps, qui œuvrent au quotidien pour que l'attention ne soit pas portée qu'une fois par an au moment où on présente le rapport et que ça soit une vraie philosophie d'action dans nos équipes et au sein de nos services. On prend donc acte que ce rapport a été présenté lors de cette séance en préalable, comme tout à l'heure, des séances des examens budgétaires. On passe à la délibération n°16, toujours avec Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Oui merci Président. Désignation des représentants à l'Office de Tourisme. La création de l'Office de Tourisme commun entre la CALL et la CAHC amène à devoir désigner nos représentants au sein du Comité de direction de ce dernier, soit 12 titulaires et 12 suppléants. Il est proposé les candidatures suivantes ; en titulaires, Philippe DUQUESNOY, Nicolas FRANCKE, Hélène CORRE, Christine STIEVENARD, Martine GERMA, Fatima AIT CHIKHEBBIH, Perrine CIOFFI, Ludivine PLOUVIER, Nathalie MEGUEULLE MANIER, Martine DEMEYERE, Yvon LEJEUNE, Philippe VANTORRE. En suppléants, Christian PRIMONT, Catherine DAMBRINE, Carine BANAS, Corinne TATE, Christophe CIURYS, Tony MOULIN, Virginie COLLART, Steven VANDEVOORDE, Laurent DUCAMP, Julien VOULIOT, Bernadette DOUTREMEPUICH et enfin Virginie MARTEL.

M. ROBERT : Merci. Ça nous ancre encore un peu plus dans le partenariat que l'on a souhaité pour le tourisme avec nos partenaires et nos voisins de la CAHC. C'est adopté. La délibération 17, Christian.

M. PEDOWSKI : Syndicat mixte pour la plateforme multimodale de Dourges. Il s'agit ici, Monsieur le Président, de modifier notre représentation au sein du Syndicat mixte pour la plateforme multimodale de Dourges en désignant Alain BAVAY comme titulaire en lieu et place de Jérôme DARRAS.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La 18, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il y a lieu de modifier la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au sein du collège des associations locales. En effet, suite au Conseil d'Administration de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités, a été désigné Monsieur Xavier GALAND comme titulaire et Monsieur Jean-Michel DAMIENS en tant que suppléant.

M. ROBERT : Merci. On entérine leur désignation. C'est adopté. On continue Christian.

M. PEDOWSKI : Il s'agit de créations et ajustements de postes en raison de la montée en puissance de l'agglomération, d'une volonté politique forte et affirmée d'être au cœur de l'accompagnement des projets du territoire et des communes, de maintenir une solidarité forte sur le territoire avec comme seule ambition de maintenir un niveau d'investissement élevé au service du développement et de l'attractivité de notre agglomération et de rester mobilisé pour la qualité de vie de ses habitants. Il est proposé la création de différents postes comme suit. Le premier est un chargé de mission immobilier d'entreprises pour la Direction développement économique, attractivité, emploi. Je précise qu'il s'agit ici de l'actualisation du poste dans le cadre d'un départ en retraite. Numéro 2, un chargé de mission sports, il s'agit de la transformation du contrat de projet en poste permanent de l'agent qui est déjà en place. Le poste n°3, un animateur architecture et patrimoine, chef de projet Pays d'Art et d'Histoire, il s'agit ici d'un ajustement du poste déjà présent au tableau des effectifs qui est en fait un renouvellement de l'agent déjà en place. Le quatrième, un instructeur droit des sols, il s'agit d'une mise à jour d'une délibération qui n'ouvrait qu'aux catégories B et C techniques, l'ouvrant ainsi aux adjoints administratifs, le tout dans l'optique de la nomination stagiaire du CDD déjà en place. Enfin, le poste 5, un agent d'entretien, une ouverture de poste dans le cadre de l'extension du crématorium et financé par les recettes générées par ce dernier.

M. ROBERT : Merci beaucoup Monsieur PEDOWSKI. On va mettre au vote ces délibérations. On fait un vote groupé, 19 à 23 et on considère que le vote qui s'exprime est valable pour l'ensemble des délibérations. Ça va à tout le monde ? Allez, vote pour ? Merci. Abstention ? Un plus un pouvoir. Pas de vote contre ? Les délibérations 19 à 23 sont adoptées. Christian continue avec la 24.

M. PEDOWSKI : Actualisation et régularisation de poste, toujours dans le même registre, mais il s'agit cette fois de modifier la délibération relative au recrutement d'un coordinateur conditions de vie au travail en l'ouvrant aux techniciens territoriaux. A noter que ce poste figure déjà au tableau des effectifs.

M. ROBERT : Allez, on le met au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Pas de vote contre ? C'est adopté. La 25, Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : La délibération n°25 porte sur un protocole d'accord transactionnel à partir d'une opération lourde de restructuration du poste de refoulement rue Lazare Hoche à Loos-en-Gohelle. C'est un marché de près de 5 millions d'euros pour lequel il y a eu des sujétions imprévues d'après ceux qui ont obtenu ce marché et ils nous réclamaient pour ces sujétions, 170 185 €. La CALL n'a pas souscrit à cette demande et le protocole en question nous amène, puisque nous parlons en hors taxe, à une transaction qui nous fera verser pour ces sujétions imprévues non pas 170 185 € mais 30 000 €. Voilà Monsieur le Président, c'est une bonne transaction.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. Jean-Marie peut poursuivre, la 26.

M. ALEXANDRE : S'agissant des délibérations 26 et 27, il s'agit de l'application du Pacte financier et fiscal, résultant de la loi de finances 2020 et de son application en date du 9 février 2023 où nous sommes tombés d'accord pour qu'il y ait un socle réglementaire basé sur le potentiel fiscal et le revenu par habitant pour 35% et les critères libres, amortisseur SIZIAF 34%, et part garantie non baisse SIZIAF pour 31%. Les tableaux qui suivent indiquent ce qui est prévu pour chacune des communes membres. La délibération 27, c'est une attribution de compensation à partir des critères adoptés lors du Pacte Financier et Fiscal avec le tableau correspondant. Bien entendu, c'est provisoire puisque nous n'avons pas à ce jour les délibérations correspondantes de la part du SIZIAF, c'est-à-dire la partie CABBALR du SIZIAF.

M. ROBERT : Merci. On réajustera après. Pas de remarque ? Donc 26 et 27 sont adoptées. La 28 Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : Pour l'année 2024, c'est la réaffirmation d'un cap de trois objectifs au service de notre population et de notre territoire. Face aux incertitudes d'une planète bouleversée et d'un monde instable, volatile et fragile, nous, élus de l'agglomération, rassemblés, portons les choix de l'engagement et de l'action pour notre territoire et ses habitants. Nous savons que condamner cette situation est insuffisant, tout comme renoncer à développer notre action est impossible. Nous sommes donc plus que jamais, ensemble, unis et déterminés pour continuer de relever en 2024 et par notre action, un triple challenge des transitions, de l'attractivité et des solidarités. Celui des transitions. L'accélération du réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité ont des conséquences directes et irréversibles sur notre environnement et nos modes de vie. Cette urgence climatique nous impose une action volontariste pour préserver notre bien commun, l'eau que vous buvez, l'air que vous respirez ou encore l'environnement et le cadre de vie dans lesquels vous vivez. Oui il nous faut des réponses locales volontaristes face aux enjeux de notre siècle. En 2024, nous agirons et amplifierons nos actions dans ces domaines, dans nombre de ses composantes. Cette ambition sera réaffirmée avec force dans les multiples documents de planification en cours de révision ou d'élaboration, le Schéma de Cohérence Territoriale, le SCOT ou le Plan Climat Air Énergie Territorial. Celui de l'attractivité, c'est bien sûr la relance de l'économie et de l'emploi, son lien à la formation, à nos jeunes. Nous entendons poursuivre et renforcer notre action pour conforter notre statut d'agglomération attractive, innovante et inspirante au service du bien-être et du bien-vivre des habitants, mais aussi pour développer renforcer l'autonomie de notre territoire tant sur le plan alimentaire, énergétique qu'industriel. Concernant celui essentiel des solidarités, parce que les personnes en situation de fragilité, habitants des quartiers populaires, familles monoparentales, jeunes ou personnes âgées isolées, sont aussi celles les plus exposées aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques ou environnementales. Un contexte économique et institutionnel incertain. Le débat d'orientations budgétaires et l'examen du rapport qui en est le support, se déroulent dans un contexte économique incertain, globalement peu favorable, fragile et versatile. Ce contexte est donc caractérisé à la fois par certes un recul de l'inflation, mais qui reste stabilisé à un niveau élevé, des taux d'intérêts à des niveaux élevés, même si une détente des taux est annoncée et attendue pour la fin du 1er semestre 2024. Dans ce contexte, les perspectives de croissance, au plan national, tendent à se tasser nettement à un niveau, pourtant optimiste, d'à peine + 1,4%. L'inflation persistante à des niveaux élevés, bien qu'en net recul par rapport à 2023, continue de peser sur la dynamique de dépenses de la CALL, notamment par le biais de l'indexation des contrats, la revalorisation du coût de l'énergie notamment. Elle impacte donc directement les dépenses de fonctionnement comme celles d'investissement, tous budgets confondus. Au niveau national et institutionnel, la loi de finances pour 2024 et la loi de programmation 2024-2028, marque une pause dans les réformes, notamment fiscales, et dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités. En ce sens, sont à souligner le maintien du « bouclier énergétique » (certes dans une version révisée), la revalorisation des bases fiscales à hauteur de + 3,9%, bien moins favorable qu'en 2023, et la mise à contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics nationaux. A ce titre et sur le plan national, les collectivités sont invitées à réduire leurs dépenses en volume, en plafonnant le rythme de progression de celles-ci à un niveau inférieur à celui de l'inflation, soit - 0,5% en fonctionnement et - 0,3 % en investissement. Elles sont par ailleurs appelées à réduire le niveau de leur endettement, toujours en volume. Enfin, le niveau global d'évolution des dotations accordées aux collectivités par l'Etat se verra fixé à un niveau inférieur de - 0,9% par rapport à celui observé de l'inflation, ce qui conduira la CALL à percevoir près de 270 000 euros en moins en recettes de fonctionnement. Rappelons également comme élément de contexte, les récentes réformes fiscales, suppression de la CVAE perçue par les EPCI notamment, qui ont eu pour effet de parachever un dispositif global de mesures gouvernementales ayant pour conséquence défavorable de rompre, en grande partie, le lien entre dynamique territoriale et impositions locales, amenuisant ainsi l'autonomie fiscale des collectivités. L'effet de ces mesures cumulées dans le temps, est notamment de ne laisser à la disposition du secteur public local que de moins en moins de possibilités de leviers fiscaux, alors même que leurs dépenses continuent d'augmenter sous les effets cumulés de causes ou facteurs externes, inflation, taux d'intérêts, croissance, tensions géopolitiques, raréfaction des sources d'approvisionnement des énergies, guerres, crises climatiques... Pour les années à venir et jusqu'à la fin du mandat, l'ensemble de ces constatations, pèsent et continueront de le faire de manière significative, à l'instar de ses homologues, sur la trajectoire de développement de la CALL. Dans ce contexte, la poursuite du déploiement des mesures du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, adopté en 2021, reste indispensable pour permettre le maintien d'une dynamique des ressources communautaires et la sécurisation des marges de manœuvre de la CALL, et notamment de sa capacité à investir pour poursuivre la transformation du territoire, sur le long terme. Il s'agit donc bien d'un élément fondamental de la stratégie de développement de la CALL, mais aussi de la solidarité indispensable de celle-ci avec ses communes membres. Une stratégie qui permet de préserver des marges de manœuvre financière au service de la transformation du territoire. L'exercice 2023 s'est

caractérisé pour la CALL, par le choix d'un moindre recours à l'emprunt pour financer ses investissements. Ce moindre recours à l'emprunt a été rendu possible grâce à la double conjonction suivante, des niveaux de réalisation des investissements plus limités qu'en 2022 d'une part, et l'utilisation active, d'autre part, d'un fonds de roulement significativement reconstitué par les bons résultats de clôture de l'année 2022. Ce faisant, la CALL s'est moins exposée en 2023 au niveau à la hausse et élevé des taux d'intérêts. Elle devrait néanmoins recourir davantage à l'endettement en 2024, mais à des conditions financières de marché plus favorables, très nettement inférieures au point culminant observé à l'automne 2023. Par conséquent la capacité de désendettement de la CALL, fin 2023 se trouve maintenue à un niveau satisfaisant et recommandé inférieur à 6 années, qui ne doit pas occulter le risque de dégradation auquel nous pourrions être exposés dans les années à venir, compte tenu de l'ambition réaffirmée d'orienter de manière forte le mandat en cours vers sa transformation et donc vers l'investissement. En effet, les tensions sur la section de fonctionnement, en lien notamment avec la progression significative des dépenses de valorisation des déchets ménagers, doivent être intégrées à nos arbitrages au-delà de la dynamique exceptionnelle car ponctuelle des recettes de fonctionnement constatée en 2022 et 2023. Pour pérenniser et sécuriser sa capacité d'investissement sur le long terme, tout en préservant dans le même temps la solidarité du territoire, la CALL entend consolider sa capacité d'autofinancement pour les années 2024 à 2026, avec un objectif de maintien de la capacité de remboursement de la dette à un niveau inférieur à 8 années, avec une cible optimale de 6 ou 7 ans de manière à toujours préserver l'avenir. Pour cela elle envisage d'interroger à la fois le niveau de ses dépenses de fonctionnement, mais également celui de ses ressources, notamment par le recours aux mesures complémentaires du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité mises en œuvre en 2022. Des dépenses de fonctionnement caractérisées par une évolution significative et subie des dépenses liées à la compétence déchets. Pour maintenir sa capacité à agir sur le long terme, et notamment sa capacité à investir, la CALL doit préserver la capacité d'autofinancement de ses investissements. Pour ce faire le niveau de ses dépenses doit être réinterrogé, et les services de la CALL seront toujours mobilisés en 2024 autour d'objectifs de réduction ou de maîtrise des dépenses de fonctionnement, chaque fois que cela sera possible en portant une attention appuyée au niveau des services proposés à la population. La manière de rendre le service public à la population sera parfois réinterrogée, autour d'une réflexion visant à optimiser la pertinence et l'efficacité de l'offre de service. Néanmoins, il reste que les dépenses réelles de fonctionnement présentent structurellement un fort taux de rigidité, c'est-à-dire une part importante de dépenses sur lesquelles il est difficile voire impossible d'agir directement. Ce sont par exemple les conséquences d'une inflation « importée » de partenaires ou satellites comme par exemple la contribution obligatoire au SDIS qui a augmenté de près de 1 M € en 3 ans. Enfin, on y trouve des dépenses dont l'évolution à la hausse nous a été imposée par des décisions gouvernementales ; hausse du point d'indice de la FPT, obligations réglementaires de mise aux normes, création de nouvelles taxes... Le cas de la politique de collecte et de traitement des déchets est de ce point de vue très caractéristique avec, en particulier, la hausse régulière subie de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes et de l'inflation, impactant significativement les relations contractuelles, notamment financières, avec nos prestataires, mais aussi l'obligation de mise aux normes du Centre de Valorisation Énergétique, et ses coûts supplémentaires induits en investissement et en fonctionnement. Ces surcoûts, qui prennent leur origine dans des décisions extérieures à la CALL, viennent s'ajouter aux dépenses structurelles existantes. De telle sorte que le déficit d'exploitation de la compétence « déchets », en retenant une approche par « coût complet », a augmenté entre 2021 et 2023 de 25% passant de - 13,2 M € à - 16,5 M €. Il est estimé pour l'année 2024, et hors éléments exceptionnels à - 19,7 M €. C'est donc plus d'un euro sur 4 qui est aujourd'hui consacré à la politique de collecte et de traitement des déchets, au sein des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal. Pour couvrir ces dépenses, le produit de la TEOM, resté stable ces dernières années, ne couvre plus qu'à peine 45% des dépenses hors éléments exceptionnels, laissant un déficit résiduel net à la charge de la collectivité de près de 20 M € en 2024. Ce déficit opère donc, toutes choses égales par ailleurs, un prélèvement sur la capacité d'autofinancement de la CALL, prélèvement qui s'accroît régulièrement et significativement depuis 2021. Cette observation contrarie donc directement l'objectif de consolidation de la capacité à investir de la CALL, sans un recours excessif à l'endettement, ceci pour lui garantir les moyens d'une action au-delà du mandat en cours. Un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité indispensable à la stratégie de développement de l'agglomération et au maintien de la solidarité territoriale. Dans ce contexte de contraction projetée des marges de manœuvre de la CALL, le PFFS mis en place en 2022 reste aujourd'hui indispensable, pour ne pas dire vital, pour assurer les équilibres financiers de la CALL, et lui permettre de préserver l'équilibre territorial avec ses communes membres au travers principalement de 2 dispositifs majeurs qui seront reconduits au budget 2024. Maintien du dispositif de la Dotation de Solidarité Communautaire assise sur un partenariat et une coopération historique avec la CABBALR, et financée à ce titre par la Dotation de Solidarité

Intercommunale et poursuite du fonds de concours au bénéfice des communes membres à hauteur de 2,5 M €. Il faut noter cependant que la dynamique observée par la mise en place au 1er janvier 2022 du PFFS, a permis un effet levier assez significatif de l'ordre de 5 M € la 1ère année de mise en œuvre, également bien dynamisé en 2023 par la revalorisation des bases fiscales à un niveau historiquement élevé et accompagnant des niveaux, également historiquement élevés, de l'inflation de + 7,1%. De ce point de vue, l'année 2024 sera caractérisée par un moindre dynamisme de ses recettes fiscales, auquel il faut ajouter les relatives incertitudes concernant les niveaux de TVA reversée par l'Etat aux EPCI, dont les bases réelles de calcul ne sont pas totalement stabilisées, comme on a pu déjà l'observer en 2023. Orientations budgétaires, prévision de recettes. Un point maintenant sur les perspectives d'évolution des recettes de fonctionnement. Compte tenu du contexte économique et institutionnel présenté précédemment, de la prudence nécessaire dans l'estimation des recettes et notamment celles liées à la TVA transférée au regard du vécu 2023 et de la détente du taux de l'inflation, les ressources fiscales et de dotation de la CALL devraient augmenter globalement de 0,9 % en 2024, soit + 1,1 M € par rapport aux recettes encaissées en 2023. Le budget supplémentaire viendra, le cas échéant, corriger ces prévisions, sur la base notamment de la réception par la CALL de notifications définitives de la part des services de l'Etat. S'agissant des recettes de valorisation des déchets, celles-ci sont fortement dépendantes des cours internationaux des matières premières, ce qui laisse toujours supporter au budget principal une part d'aléas qui sera estimée là encore avec prudence, compte tenu du décrochage observé en 2023 sur certains marchés. Cet infléchissement de la dynamique de recettes observé en 2024 vient donc accentuer les craintes pour la CALL, et sur moyenne période observée 2024-2026, de maintenir une capacité d'autofinancement compatible avec son triple objectif en matière de gestion financière. Donner la priorité du mandat à une politique d'investissements structurants et de transformation. Maintenir un niveau d'endettement maîtrisé pour ne pas gager l'avenir de la CALL sur une temporalité de moyen/long terme, dans laquelle s'inscrit son action. Soutenir les solidarités envers les populations, ainsi qu'entre la CALL et ses communes membres. Ce ralentissement de la dynamique des recettes se voit par ailleurs et toutes choses égales, absorbé en totalité par le déficit structurel et croissant constaté sur la politique de collecte et de traitement des déchets. Dans le même temps, la CALL entend poursuivre les priorités de transformation du territoire qu'elle a consigné dans sa programmation pluriannuelle d'investissement, ce qui impose de consolider sa capacité d'autofinancement nette, la CAF nette. Pour cela, le relèvement du taux de TEOM de 3 points pour le porter de 8,07 à 11,07%, un taux qui reste bien en deçà des moyennes constatées par ailleurs, semble être la voie la plus juste et efficace puisque conjuguant à la fois un rendement à la hauteur des enjeux, et une faible augmentation des contributions individuelles annuelles des contribuables, liée à son assiette large, à la forte dispersion des contributeurs, et au lien direct entre la taxe et le niveau de services offerts. Ce rehaussement du taux de TEOM ferait bénéficier la CALL d'une ressource supplémentaire de fonctionnement de l'ordre de + 6,5 M €. A noter que la Chambre Régionale des Comptes, dans son dernier rapport d'observations avait interpellé les services de la CALL sur le décrochage croissant entre les recettes et les dépenses relatives à la politique « déchets », et attiré l'attention sur la contribution jugée trop élevée des autres recettes du budget principal, hors TEOM donc, à la couverture des dépenses. Les grandes orientations budgétaires, évolution pluriannuelle des dépenses de fonctionnement. Concernant les cibles de dépenses en fonctionnement, le budget 2024 est bâti sur une cible de stabilisation des dépenses en 2024, hors progression liée à l'élimination des déchets, + 4 M € par rapport au réalisé 2023, et hors éléments exceptionnels, et accroissement lié aux dépenses de personnel, notamment revalorisation du point d'indice et développement des services mutualisés refacturés. Les charges relatives à l'élimination des déchets sont fortement impactées par la poursuite de l'évolution de la TGAP, l'accroissement des coûts liés à la mise en service des nouvelles déchetteries, l'inflation, et les coûts indirects de délestage induits par les périodes d'arrêt du Centre de Valorisation Energétique, durant les phases de travaux de mise aux normes estimées à + 1,2 M €. Ce poste représente désormais 38% des dépenses réelles de fonctionnement de la CALL. Enfin, les participations versées aux partenaires ont été appréhendées de manière stable hormis le SDIS, dépense obligatoire, pour lequel la notification a été communiquée + 350 K €. Cette maîtrise nécessite toutefois un dialogue de gestion important avec les différents partenaires de la CALL et l'optimisation des concours versés aux tiers privés, sans doute via un conventionnement encore plus exigeant et rigoureux. Les grandes orientations budgétaires, une capacité d'investissement calibrée aux capacités financières. Sur la période 2024-2026, la capacité d'investissement de la CALL est révisée à 225 M €, polarisés essentiellement sur le budget principal et développement économique 131 M € et 31 M € respectivement, mais également sur les budgets annexes assainissement 39,5 M € et eau potable 19 M €. A ce jour, le prévisionnel de dépenses reste estimé à 260 millions d'euros, toujours sur la période 2024-2026, tandis que l'on constate des montants de crédits de paiement engagés à hauteur de 245 millions d'euros. Les priorisations et calendriers de réalisation sont en cours de réactualisation,

afin de s'inscrire dans la capacité d'investissement maximale fixée à 225 M €. Un niveau de dépenses d'équipement réalisable et qui, compte tenu des choix budgétaires et fiscaux proposés, permettra de maîtriser le niveau d'endettement de fin de mandat et donc vraisemblablement, et toutes choses égales par ailleurs, de ne pas gager l'avenir de la CALL. Les grandes orientations budgétaires, tendances en investissement. La politique de l'eau restera prioritaire et marquera en 2024 et suivant, la poursuite des renouvellements des réseaux, de la mise en œuvre du schéma directeur de l'eau, et de la politique de prévention des inondations notamment la GEMAPI. La politique de l'habitat devrait représenter une enveloppe de l'ordre de 21,3 M €, principalement pour le projet ERBM et les aides à la pierre. Les crédits d'investissement consacrés à l'aménagement et aux grands projets s'établissent à 11 M € en 2024 pour atteindre 37,6 M € d'ici 2026, principalement pour les projets de la ZAC Centralité, de la réhabilitation des parcs d'activités économiques et pour les problématiques d'échangeurs. En 2024, la CALL poursuit les travaux d'aménagement et de développement économique, l'accompagnement des entreprises, une enveloppe d'environ 10,7 M € étant fléchée sur cette politique. On peut citer en particulier les projets de requalification de friches, Noroxo, et les aménagements de parcs d'activités, Quadraparc, en lien avec la mise en œuvre des préconisations des plans de mobilité de zones. Le déploiement des bornes d'apport volontaire dans les centres-villes connaîtra une augmentation significative avec 6,3 M €. Ainsi, 10 M € seront consacrés à la politique de gestion des déchets. Les travaux d'aménagement de l'Eurovélo 5 fléchés sur la politique environnement commencés en 2022 se poursuivront également avec 12 M € restant à réaliser. Également, des enveloppes d'investissement sont consacrées aux politiques culture et patrimoine, 2,5 M €, dans la continuité de la politique de soutien aux équipements culturels et artistiques, en particulier la mise en réseau des médiathèques, 7 M € au tourisme dans le cadre de la phase 2 des travaux du bâtiment « Ville de Limoges » ainsi que 13 M € au Sport dans le cadre du plan piscines. Les grandes orientations budgétaires, grandes tendances en fonctionnement. Au-delà des politiques structurelles conduites depuis de nombreuses années en fonctionnement, des crédits seront également prévus en 2024, pour des montants parfois beaucoup moins significatifs qu'en investissement, sans que pour autant la CALL ne mène des actions justes, solidaires et durables, au plus près de la population, et parfois même de la composante la plus fragile d'entre elle. Il en va notamment des actions menées tout au long de l'année, en faveur de l'emploi, avec notamment un projet de fusion des 3 structures pour améliorer la visibilité et l'offre de service, en lien avec les autres opérateurs de l'emploi, des ateliers relatifs à l'alimentation durable ou au tri, de la santé avec la mise en place d'un Contrat Local de Santé, de la politique de la ville, et notamment de la lutte contre toutes les violences. Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, la CALL continuera de s'appuyer également et en partenariat sur les forces vives du territoire qu'il s'agisse des autres EPCI voisins, des communes, des associations, ou de syndicats mixtes. La démarche de mutualisation de services entreprise depuis plusieurs années, en lien avec les communes sera également poursuivie voire étendue en 2024. De même la préfiguration des prises des 2 nouvelles compétences, réseaux de chaleur et bornes électriques, seront anticipées pour être effective au 1er janvier 2025. Enfin, dans le cadre de l'actualisation de son projet de territoire « Acte 2 », la CALL continuera de s'attacher à répondre au mieux aux besoins et attentes de sa population. Elle maintiendra son ambition d'adapter le territoire aux enjeux prioritaires de celui-ci pour le 21ème siècle qu'il s'agisse des questions relatives à la mobilité, au logement, à l'emploi, au cadre de vie et à la qualité de l'air.

M. ROBERT : Merci beaucoup Philippe. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, comme chaque année, nous avons le droit en préambule à une sorte d'avertissement aux lecteurs sur le contexte économique et institutionnel qui dès le départ nous fait comprendre que cette nouvelle année sera tout aussi difficile que la précédente voire plus. Tout est la faute de l'Etat, de l'inflation, du faible taux de croissance, de la crise climatique et Monsieur Sylvain ROBERT apparaît presque, tente d'apparaître comme le sauveur. Mais permettez-moi de vous faire part de mon scepticisme à votre égard Monsieur le Président. Quand on voit l'état de la ville de Lens et le déclassement que celle-ci subit de plein fouet depuis votre arrivée, et ce dans tous les domaines, il y a de quoi s'inquiéter pour l'avenir de notre territoire. En effet, on comprend immédiatement que les marges de manœuvre seront fragilisées et que nous pâtirons du manque de dynamisme des recettes de fonctionnement. Seulement + 3% en 2024 par rapport à 2023 contre 13 % d'augmentation des dépenses sur la même période. Cela aura évidemment pour conséquence d'accroître notre dépendance, déjà très forte, aux décisions de l'Etat et d'affaiblir l'autonomie de la CALL. Également, vous qualifiez votre politique d'ambitieuse et de volontariste, pour, quelques lignes plus bas, écrire que ces orientations budgétaires sont cependant soumises à la variabilité et l'incertitude du contexte. Ainsi, vos ambitions semblent déjà fragilisées et apparaissent, de fait, incertaines. Il suffit d'ailleurs de jeter un œil au montant prévisionnel de 2023 relatif au PPI puis au montant révisé, 352 M €

ont été prévus mais après révision la capacité d'investissement a diminué de 36%. En même temps, il est difficile de consacrer une part importante à l'investissement quand on note que les charges de personnel auront augmenté de 5 M € en quatre ans, avec notamment des créations de poste par dizaine à chaque Conseil d'Agglomération. Vous faites donc de grandes annonces, à chaque débat d'orientations budgétaires, pour finalement être incapables de les concrétiser et de tenir vos engagements. Ainsi, et loin de moi l'idée de vouloir faire une liste à la Prévert, je souhaiterais néanmoins m'arrêter sur les différentes projections relatives aux compétences propres de la CALL. Premièrement, le développement et l'aménagement économique, voilà deux mandats et demi que vous êtes Président de l'Agglomération et force est de constater que les recettes fiscales sont de moins en moins importantes. Il y a donc deux hypothèses, soit les taux ne sont pas assez élevés, soit les entreprises désertent notre territoire. Or, je crois malheureusement qu'il s'agit de la seconde hypothèse. Chaque installation d'entreprise est annoncée tambour battant mais la réalité est tout autre. Vous ne parvenez pas à développer et à aménager économiquement notre territoire à l'image de votre politique à Lens. J'en veux pour preuve le montant total des investissements du budget principal auquel vous greffez l'action économique, qui aura diminué de 6 M € à horizon 2026, évidemment avec des recettes qui suivront la même courbe descendante. Concernant la politique locale de l'habitat, je déplore que les dépenses d'investissement consacrées à l'habitat dans l'ERBM ne représentent seulement que 9% de votre politique publique alors même que les demandes sont de plus en plus importantes, que les bailleurs sont incapables de fournir des logements décents. Je pense notamment à la Grande Résidence où des habitants sont privés d'ascenseur depuis des mois ou encore à tous ces habitants qui doivent quitter leur logement pour démolition pour un logement similaire mais avec une hausse de loyer de 100 voire 200 €. On laisse donc les bailleurs reconstruire, sans aucune maîtrise des loyers, pour les habitants qui, forcément, devront céder et accepter soit plus petit soit partir dans d'autres villes. Je crois qu'à ce rythme, il n'y aura que Madame AIT CHIKHEBBIH et ses revenus mensuels avoisinant les 5 000 € bruts qui pourra y vivre. Concernant la gestion des déchets, nous comprenons donc que malgré les augmentations successives de la taxe sur les ordures ménagères, la CALL ne parvient toujours pas à couvrir les dépenses liées à cette compétence. Ainsi, je ne crois pas me tromper en disant aux habitants de la CALL qu'ils verront encore cette taxe augmenter de 3 points pour passer de 8 à 11%. Cela est inadmissible, je m'y opposerai, je le dénoncerai. Les habitants du territoire ne sont pas des vaches à lait. Et puis, j'aurais voulu évoquer ces orientations point par point, compétence par compétence, parce qu'après tout c'est mon rôle d' élu d'opposition et c'est le but de ce rapport. Néanmoins, il n'y a rien d'autre, rien sur la cohésion sociale, urbaine et la politique de la ville. On aurait pu imaginer, par exemple, des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, comme d'ailleurs l'indique le site internet de la CALL, quand on sait que l'insécurité explose dans les villes que vous gérez socialistes et communistes. J'ai d'ailleurs, sous les yeux, les derniers chiffres de la Préfecture. Je commencerai évidemment par Lens où la délinquance générale a augmenté de près de 16% en 10 ans, où les atteintes à l'intégrité physique ont augmenté de 70% et le nombre d'infractions de 91%. Tout cela fait de Lens la ville du Pas-de-Calais avec le plus d'insécurité en 2023 avec un total de 2 253 crimes et délits pour 32 458 habitants. Pour la ville d'Avion, alors même que Monsieur LETOQUART se vantait de meilleurs chiffres d'une ville pas très loin d'ici, la réalité c'est que les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté de 47% en 10 ans. Désolé de vous le dire, mais la plus forte baisse sur ces 10 ans en matière de délinquance générale entre Hénin-Beaumont et vous, c'est Hénin. Pour continuer sur l'absence d'orientations, je ne vois rien à part un joli camembert coloré en faveur de la mobilité, de l'aménagement de l'espace, de l'eau et de l'assainissement, si ce n'est dire que cette compétence constitue aujourd'hui une part importante des recettes. Puis, toujours rien sur les services publics communautaires ou le rayonnement et développement culturel, touristique et sportif. Alors Monsieur ROBERT, vous dont les références littéraires se limitent aux livres Martine, comme vous l'avez indiqué dans votre tribune politique du dernier Lens Mag, permettez-moi d'un peu élever le niveau, Monsieur le Président en disant, ici et ce soir, que Sylvain ROBERT à la tête de Lens comme à la tête de l'agglomération, c'est du ZOLA mais sans l'espoir. Je vous remercie.

M. ROBERT : Monsieur CLAVET, vous avez pu intervenir. Heureusement que Lens arrive à étayer vos propos parce que dans un débat communautaire on est bien pauvre par rapport à l'ensemble des politiques qui sont menées au sein de cette agglomération et des sujets sur lesquels on a déjà pu se porter au sein de ce Conseil, notamment pendant les différents sujets des délibérations évoqués depuis tout à l'heure. Après, il faut aussi avoir un peu de cohérence parce que, oui, on a une situation où l'Etat n'est pas à la hauteur et quand l'Etat n'est pas à la hauteur, notamment dans l'accompagnement des investissements, on a aussi quelque part la pudeur de ne pas non plus porter des investissements à une hauteur de 300 M € et de réviser notre programme, pour ne pas non plus mentir à la population et regarder la réalité de la situation. C'est aussi ça faire de la politique au quotidien et faire de la politique

comme on le fait ici avec les différents groupes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Pour ce qui relève de Lens, je pense que vous aurez l'occasion encore de vous exprimer. Ça vous permettra aussi d'aller un peu plus loin dans vos propos, peut-être, mais surtout dans vos arguments à rechercher parce que l'ensemble n'est pas réaliste tel que vous avez pu l'évoquer. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui Fatima.

Mme AIT CHIKHEBBIH : Monsieur CLAVET fait son show. Je vais faire le mien également, il adore ça. Je vais commencer. Est-ce mon prénom et mon nom de famille qui vous dérange autant ? Monsieur CLAVET, je suis française comme vous mais je suis aussi fille de mineur et lensoise depuis toujours. Mais pas comme vous Monsieur CLAVET. Il me semble également qu'une ancienne élue de votre famille politique occupait un logement social à Lens durant son mandat de conseillère départementale mais elle devait très certainement payer un surloyer comme c'est le cas pour moi et d'autres personnes. Ce qui est légal pour une personne portant un nom de famille européenne l'est pour une famille portant un nom de famille maghrébine. Alors Monsieur CLAVET, auriez-vous réagi différemment si je m'appelais Faustine, Marine, ou Jessica ?

M. ROBERT : Madame AIT CHIKHEBBIH, allez-y. Non non Monsieur CLAVET, ce n'est pas plus hors-sujet que votre propos.

Mme AIT CHIKHEBBIH : J'ai terminé.

M. ROBERT : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur CLAVET ? Vous revenez sur le rapport d'orientations budgétaires ?

M. CLAVET : J'ai été mis en cause alors excusez-moi. Permettez-moi d'y répondre.

M. ROBERT : Non Monsieur CLAVET. Vous n'avez pas la parole parce que c'est vous qui interpellez Madame AIT CHIKHEBBIH qui vous répond. On n'est pas sur ce débat personnel. On est sur un débat d'orientations budgétaires donc si votre propos porte sur le rapport d'orientations budgétaires vous avez la parole sinon on tourne et c'est un autre élu qui pourra s'exprimer. Pas d'autre intervention ? On passe aux interventions des groupes. Monsieur TRONI pour le groupe communiste.

M. TRONI : Président, chers collègues. J'aimerais pouvoir dire que le discours du nouveau Premier Ministre nous a rassuré mais tel n'est pas le cas. Réarmer le service de santé, opérer un choc des savoirs, desmcardiser la France... Il faut le reconnaître, le discours était construit, et les mots choisis avec soin pour tenter de créer l'illusion d'une volonté de travailler pour le bien de ce pays et de son peuple. Mais l'illusion ne résiste pas bien longtemps si on la confronte à la politique menée depuis l'avènement du Président MACRON car les ministres, changent mais pas la philosophie qui empreint chacune des décisions gouvernementales. Certes, celles-ci ne déplaisent pas à tout le monde. Les actionnaires des entreprises du CAC 40 n'ont pas boudé leur plaisir ces dernières années, riant même sans doute à gorge déployée à la simple évocation de la belle théorie du ruissellement développée par Emmanuel MACRON. 46 milliards d'euros distribués à ces mêmes actionnaires en 2023 sous forme de dividende. Pendant que les profits s'envolaient, s'évaporait également l'espoir de bon nombre de Français confrontés à des hausses record des tarifs de l'énergie, et qui devraient encore augmenter de 10% cette année. Une situation qui, entre parenthèse, n'arriverait pas si nous disposions d'un service public national de l'énergie. A cela, se sont ajoutés une inflation insupportable, + 20% sur les produits alimentaires de base, des réformes qui remettent à plus tard des retraites pourtant amplement méritées, des services publics progressivement vidés de leur substance. Et que penser de la réforme du RSA et des propos de Gabriel ATTAL qui considère que l'objectif du plein emploi ne pourra pas être atteint à modèle social constant ? Comme pour témoigner de cette violence à l'égard de notre peuple, ce sont les agriculteurs, les éleveurs, les viticulteurs qui exposaient récemment, aux yeux du monde, leur désarroi face à ce modèle de société qui écrase les plus humbles et qui, malheureusement, sévit bien au-delà de nos frontières. Pas tendre à l'égard des Français, l'Etat ne l'est pas davantage pour les collectivités. Nous les avons entendus, les messages d'affection du chef de l'Etat en pleine crise sanitaire. Nous l'avons entendu nous rappeler nos responsabilités, notre importance pour la solidarité, pour l'investissement, pour la relance... Comme si nous n'en étions pas conscients ! Résultat, alors que nous étions en droit d'attendre du soutien, nous avons été confrontés à une hausse plus que sensible de la TGAP, à une disparition programmée de la CVAE qui pèsent lourdement sur nos finances. Par ailleurs, les déclarations régulières de Bruno LEMAIRE laissent entrevoir cette même volonté d'aller plus loin encore dans l'atteinte à l'autonomie financière de nos collectivités et, par là même, à leur libre

administration. Car c'est aujourd'hui nous, qui payons au prix fort le fameux « quoi qu'il en coûte » brandi fièrement par ce même ministre à l'occasion de la crise sanitaire. Il y a près d'un an, celui-ci annonçait, en effet, vouloir engager un refroidissement de la dépense publique dès cette année, trouver quelque 12 milliards d'euros pour 2025. Nos habitants se moquent des bons mots et des déclarations d'intention. Leurs besoins sont réels, leurs difficultés prégnantes, et les sacrifices qu'ils ont subis ne sont plus tolérables. Le rôle des collectivités est en effet central pour relever les défis qui s'imposent à nous. Nous avons voulu faire de notre agglomération un territoire résilient en axant notre action sur le développement économique, générateur d'emplois, sur le développement culturel, vecteur d'émancipation. Nous avons organisé, adapté des services publics pour qu'ils répondent au mieux aux besoins. Il faut le redire aussi, pendant que nous nous occupons de nos compétences, nous devons également gérer les conséquences des désengagements récurrents de l'Etat, et dépenser toujours plus pour répondre à une inflation normative sans précédent qu'elle soit nationale ou européenne. Mais nous devons composer dorénavant avec des éléments que nous ne pouvons pas maîtriser sauf à innover et à nous montrer volontaristes. Je veux bien sûr parler du réchauffement climatique qui engendrera tout à la fois des catastrophes naturelles de grande ampleur et des désordres géopolitiques plus importants encore que ceux que nous connaissons déjà. Des records de réchauffement viennent d'ailleurs d'être enregistrés par l'Observatoire Européen Copernicus, comme pour nous rappeler qu'il y a urgence à agir. Plus qu'un défi, c'est une nécessité car il en va de la vie de nos enfants et petits-enfants. Nous devons lutter contre les pollutions sous toutes leurs formes et, ce faisant, nous agissons pour la santé de nos administrés. Des transports publics facilement accessibles, maillant le territoire correctement sont indispensables tout comme le sont les rénovations énergétiques des habitations et le développement d'ilots de verdure ou encore une gestion des déchets ménagers qui permet de réduire l'enfouissement ou l'incinération de façon à réduire la pollution des sols, de l'eau, et le dégagement des émissions de gaz à effet de serre. Les actions que nous mettons en place ne sont pas déconnectées les unes des autres mais forment un ensemble cohérent, fruit d'un travail collectif. Et parce que nous sommes volontaristes et que le contexte nous impose d'avoir une vision claire à long terme, nous attendons de l'Etat un volontarisme similaire. Lutter pour que notre population et les générations à venir puissent vivre mieux nous oblige également à combattre les décisions iniques de ce gouvernement. Si nous devons être unis pour porter un projet de territoire digne de ce nom, nous devons également l'être dans ce combat contre cette politique nationale mortifère car l'un n'ira pas sans l'autre. Merci de votre attention.

M. ROBERT : Merci Monsieur TRONI. Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui Monsieur le Président. Ne pas tenir compte du contexte c'est quelque part l'accepter. C'est vrai d'ailleurs, intéressant, puisque si on en faisait l'abstraction, d'imaginer un autre débat d'orientations budgétaires, un autre rapport d'orientations budgétaires avant que nous soient imposés tous ces transferts de charge et on verrait l'impact que cela a réellement sur nos politiques publiques. D'ici le mois de mars, ce n'est pas compliqué pour les services de le faire, disons en grosse masse, pour prouver à ceux qui n'ont pas les lunettes adaptées que tout ceci n'est pas invention. Il y a 48 heures, le Gouverneur de la Banque de France publiait les chiffres des prévisions de la performance française en pourcentage sur le PIB pour l'année 2024. Prévision 1,6%, il était démenti le jour même par la Commission Européenne qui, là où il voit 1,6, il n'y aura que 0,4. C'est-à-dire que nous sommes en stagnation. Ajoutez à cela les plans de licenciement. Avant-hier la Société Générale a annoncé la suppression de près de 1 000 postes au siège, vous ajoutez à ça les départs volontaires. En même temps, là où la Société Générale, pour ne citer quelle, mais bien avant la BNP, avait fait le ménage et le Crédit Agricole aussi, ainsi que le groupement Caisse d'Epargne Banque Populaire. Le secteur bancaire souffre et 60 000 postes seront supprimés, dans le monde, dépendants de la Société Générale. LeasePlan, une société de leasing, rachetée il y a deux ans, par la Société Générale, c'est 2 000 personnes, licenciement total. Sur une autre société de vente en ligne, acquise par la même banque, il y a 2 000 postes supprimés également. Ça en fait donc 5 000 pour un seul établissement qui regroupait les banques et des petites banques régionales, le Crédit du Nord, qui étaient, elles, bénéficiaires et qui étaient de proximité. Le patron de la Fédération des Travaux Publics et du Bâtiment indique que les mises en chantier de logements ont baissé en une année de 51%, la moitié. On a construit en 2023 85 000 logements. Il en faudrait, selon la Fondation Abbé Pierre, 500 000 par an et il faudrait déjà 10 ans pour rattraper le retard en la matière. Ça c'est le contexte. Là où il fallait 8 années d'attente pour avoir un logement social, il en faut désormais 10. Est-ce que la CALL est responsable de cette situation ? Non. Est-ce qu'elle l'a subie ? Evidemment. Est-ce que vis-à-vis des 250 000 habitants de l'agglomération il nous faut prévoir l'avenir dans un contexte qui est celui-là ? C'est une nécessité. L'unité et la solidarité sont les maîtres-mots qui nous rassemblent pour les trois années qui viennent et nous ne ferons pas défaut. Je suis sensible, en tant que Vice-Président chargé des finances, à la

compréhension du groupe communiste s'agissant de l'augmentation de la TEOM parce que, premièrement, c'est nécessaire, puisque c'est une recommandation, alors vous traduisez c'est une obligation de la Chambre Régionale des Comptes qui dit que le service doit être payé, on doit de plus en plus se rapprocher du paiement du service par celui qui en bénéficie. Or, aujourd'hui on s'aperçoit qu'on faisait le contraire. On a fait le contraire, nécessairement, parce qu'on passe d'un service qui était celui qu'on connaissait, avec les véhicules autorisés qui étaient chargés de passer à domicile et nous y ajoutons désormais l'investissement sur les déchetteries. Donc nous avons une double dépense pour la période que nous venons de connaître. Bien entendu, il va falloir passer à une autre forme de traitement des déchets ménagers. En même temps, il y a le renouvellement du marché concernant l'usine d'incinération qui doit être mis aux normes, qui doit avoir aussi un nouveau prestataire. De tout cela, il faut tenir compte. Nous sommes face à ce qu'on appelle un effet ciseaux qu'il faut bien traiter. Il faut remercier la globalité des vice-présidents et des conseillers délégués qui étaient en charge par le Président de faire en sorte de faire rentrer le pied dans la chaussure. Les 225 millions d'euros d'investissement sont une réalité. Nous irons peut-être plus loin si l'attractivité de l'agglomération se confirme. Est-ce qu'elle est imaginaire ? Elle ne l'est pas. N'en déplaise à ceux qui ne le voient pas ou ne veulent pas le voir. L'agglomération, après Lille, est une agglomération extrêmement attractive. Il nous faut compléter le dispositif de mobilité pour la rendre plus attractive encore. Il faut que le plan piscines soit réalisé, il est en cours et il ira à son terme. Le plan de déchetteries aussi. Le plan mobilité, nous avons bon espoir que d'ici la fin de l'année cela soit réalisé. Comment ceci se traduit-il en termes d'emploi ? En 2016, le taux de chômage sur l'agglomération était à 15%. Aujourd'hui, il est à 10%. Si on veut démontrer qu'aujourd'hui ça va moins bien qu'hier et que les politiques que nous avons menées ne sont pas une réalité, ça va être compliqué. Les chiffres sont là. On peut leur faire dire ce qu'on veut. Ce sont des chiffres officiels. On peut dire « vous auriez pu faire plus » et ne pas avoir 10 mais 8 ou 7 ou 6 mais on se rapproche de plus en plus, alors que nous sommes un territoire qui a beaucoup souffert, de la moyenne départementale qui est à 8,9 et que, par conséquent, nous sommes à un point de celle-ci. Nul doute que si on ne nous met pas des bâtons dans les roues, nous soyons en capacité d'accueillir demain de nouvelles entreprises. Nous y sommes prêts. C'est avec fierté que nous pouvons tirer un bilan dans tous les domaines, des efforts qui ont été faits sur ce territoire à mi-mandat et nos habitants sauront, je pense le reconnaître parce que les bâtiments logistiques qui sont le long de l'A21, ils les voient quand ils passent, les ralentissements ils les constatent, l'hôpital qui sort de terre est bien là, la ZAC Centralité existe. Il y a toutes nos communes qui bénéficient chacune à leur tour et en fonction de ses propres projets de la solidarité de l'agglomération. La mutualisation n'est pas un rêve, c'est une réalité. Nous avons fait les efforts gagnants-gagnants, c'est indiqué dans le préambule. De tout cela, nous pouvons, avec Monsieur le Président, être légitimement fiers. Enfin, s'agissant des charges de personnel, je dois dire que les statistiques là aussi sont en notre faveur, nous sommes sous-administrés. C'est-à-dire qu'évidemment lorsque Christian PEDOWSKI fait, au cours de la lecture de ses délibérations, l'inventaire de tous les postes qui sont créés, en réalité la moitié d'entre eux ne le sont pas. Ce sont des postes qui existent dont l'affectation change, la dénomination varie ou lorsque quelqu'un était à un grade et qu'il passe à un grade supérieur, il y a lieu d'en informer l'Assemblée. C'est ce qui est fait. Globalement, la maîtrise des charges est réalisée. Je dois dire qu'il y a un autre facteur qui est significatif de l'attractivité du territoire c'est le tourisme. La reconnaissance de Bassin Minier UNESCO, très bien, c'est à la fois une reconnaissance qui vous fait plaisir, c'est un handicap pour la rénovation des logements. Mais nous sommes en négociation, et je le dis au nom de l'EPINORPA, avec Madame AZOULAY, qui est la Directrice de l'UNESCO que nous connaissons, pour obtenir que les contraintes qui existent aujourd'hui, qui ne sont pas écrites. Il n'y a aucune contrainte écrite qui donne aux Bâtiments de France l'autorité pour nous dire il faut faire de la rénovation et l'isolation intérieure, ce qui diminue, loi Carrez, la surface habitable plutôt que de la faire à l'extérieur. De tout cela, nous pouvons discuter avec les maires et avec les associations de quartiers. C'est ce que nous faisons au sein du Conseil d'Administration de l'EPINORPA, et je pense que tout ceci, dans le dialogue constructif, doit permettre d'aller plus vite et plus loin. C'est la volonté des deux actionnaires que sont les élus d'un côté, les 7 agglomérations, les deux départements et la Région et de l'autre côté la Caisse des Dépôts CDC Habitat, d'aller plus vite, plus loin, plus fort dans le sens d'un logement meilleur et non pas avec des augmentations de loyers telles qu'elles ont été mentionnées, puisque je signale que tout cela est parfaitement encadré et qu'on ne peut pas dépasser le montant. C'est-à-dire 3% pour cette année, qui est fixé par le gouvernement et non pas par le bailleur lui-même. Tout ceci étant dit, Monsieur le Président, en ce qui concerne le Groupe Republicain, le seul commentaire qu'on puisse faire aujourd'hui avant le vote du budget c'est qu'à mi-chemin, au jour où nous parlons, le travail qui était promis a été accompli. Il l'a été dans la douleur, souvent, puisqu'il a fallu quelquefois renoncer à des projets qui nous tenaient à cœur, mais nous avons, avec le PPI, fait en sorte que tout ce qui était entamé se termine. S'il y a des possibilités d'aller plus loin, nous irons plus loin.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Alain BAVAY.

M. BAVAY : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Tout d'abord, en préambule, je souhaite saluer la grande qualité du rapport présenté par Philippe LA GRANGE et je tiens à exprimer en mon nom mais également au nom du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, Majorité Communautaire de cette assemblée ma gratitude qui va à l'ensemble du personnel de l'agglomération qui œuvre sans compter, chaque jour auprès de nous, élus. Je constate l'énorme travail accompli dans la préparation de ce que sera notre prochain budget, mais aussi au quotidien dans le suivi des opérations et la recherche d'efficacité dans leur action. Pour revenir sur ce rapport d'orientations budgétaires pour le budget 2024, je ne veux pas vous abreuer de chiffres. Ce qui me marque et ne peut que me satisfaire, c'est le fait de pouvoir tenir, au mieux, le cap de notre projet de territoire. Heureusement, nous avons évité la tragédie de nos concitoyens du Pas-de-Calais qui, à l'ouest de notre département, si près de notre territoire, ont subi des aléas climatiques auxquels nous n'échapperons peut-être pas demain. Ces inondations interminables sont bien le signe de l'indispensable effort que nous devons réaliser collectivement pour ralentir au maximum la transformation de notre climat, mais aussi les investissements qu'il va falloir encore prévoir pour atténuer ses effets les plus destructeurs. Oui la transition écologique doit être au cœur de nos politiques. En face de ça, l'incohérence et les errances de nos actuels gouvernants, hier si européistes et qui aujourd'hui au grès des revendications des uns ou des autres, font remonter des messages brouillés jusqu'à Bruxelles. Tout cela ouvre un boulevard aux populistes de tous bords mais surtout d'un bord, ceux qui sont prêts à faire feu de tout bois pour exacerber un souverainisme teinté de nationalisme qui ne peut être que mortifère. Rappelons-le, le progrès social se fera à l'échelle européenne, dans cette économie mondialisée, concurrence et dumping ne pourront se réguler qu'à ce niveau mais pour cela il faut un préalable, il faut une Europe forte, sûre d'elle-même, sûre face aux autres puissances. Nos inquiétudes viennent aussi de Bercy qui joue avec nos collectivités, qui nous impose des normes nouvelles, des augmentations de charges et qui, plutôt que de nous accorder des moyens supplémentaires, laisse planer la possibilité de nouveaux prélèvements. Pas de lignes claires venant de ce côté, et malgré tout cela la cohérence de nos actions est maintenue, bien sûr dans la limite de nos capacités, mais nos objectifs restent élevés dans un monde qui, on le voit, est de plus en plus déstabilisant et déstabilisé. Notre projet de territoire est et sera juste. C'est parce qu'il s'adresse à tous nos concitoyens, qu'il veut une élévation de chacun d'entre nous, parce qu'il vise à ce que chacun trouve sa place et surtout sur le marché de l'emploi. Notre projet de territoire est ambitieux et nous, nous avons l'exigence de continuer de le décliner tout en maîtrisant toujours, même si c'est difficile, nos dépenses de fonctionnement et construire l'acte 2 de notre projet de territoire. Notre projet de territoire est et sera solidaire. C'est pour cela qu'il continuera à s'engager auprès de ceux qui en ont le plus besoin. Notre projet de territoire est et sera durable. Pour toutes les raisons précitées, ce territoire se veut, se doit d'être exemplaire en matière de transition. C'est pour cela que nous avons mis en place des outils qui doivent nous permettre de préserver notre capacité à investir sur le territoire. Bien sûr, ceci nous oblige à être toujours plus inventifs, créatifs, afin d'optimiser nos dépenses dans ce cadre contraint, tout en continuant de garder le minimum de marge de manœuvre nécessaire pour réaliser nos ambitions. Sans délaisser nos engagements du quotidien pour le bien-être de notre population, dans le sport, la culture, les politiques de l'habitat, la cohésion sociale, nous poursuivrons des politiques d'investissement conséquentes en matière de renouvellement urbain. Mais n'oublions pas que les marges de manœuvre de demain se construisent aujourd'hui et que les implantations économiques, le développement du tissu existant nous sont indispensables. Pour atteindre cet objectif, il nous faudra certes avoir des zones d'activités accueillantes mais cela ne suffit plus. Notre territoire se doit d'être hospitalier, culturel, sportif, à l'environnement protégé, bref être un territoire où il fait bon vivre et nous avons la prétention d'y concourir. Pour arriver à tout cela nous nous sommes construit une boussole, notre plan pluriannuel d'investissement. Il a été adopté il y a deux ans, nous le déroulons et le déroulerons en l'adaptant, en l'arbitrant, bien sûr, au fur et à mesure des nécessités, mais en restant toujours sur le concept de base fondamental : investir c'est bon pour le territoire. Il nous faudra également toujours veiller à l'utilisation la plus efficace du denier public en créant, inventant, optimisant, modernisant nos process, nos formats de collectes des déchets ménagers qui devront évoluer, en continuant de valoriser beaucoup plus d'emballages, donc de limiter le recours à l'incinération et, en bout de course, contenir un poste budgétaire toujours à la hausse et représentant aujourd'hui une ponction de plus d'un tiers de notre budget de fonctionnement. Je suis persuadé qu'une fois de plus nous démontrerons notre capacité à relever les nombreux défis qui nous attendent sans renoncement à notre projet commun parce que les décisions difficiles que nous venons de prendre sont communes et que nous les assumons collectivement. Alors oui mes collègues, j'attends avec impatience l'épreuve finale du budget, mais ce rapport d'orientations budgétaires me laisse penser que

notre action, même si elle se voit contrainte par un contexte moins favorable avec toujours un certain nombre d'obstacles dont nous nous dispenserions volontiers, oui notre action est la bonne et nous conforte sur la voie d'un développement harmonieux de notre territoire. Oui mes chers collègues, nous sommes toujours investis et comptons renforcer encore et toujours plus notre écoute envers nos populations. Nous voulons que ce territoire soit celui de la solidarité entre nos communes, entre les communes parce que nous voulons un développement harmonieux, je l'ai dit, et que personne ne doit rester au bord du chemin. Nous voulons veiller au développement de l'économie locale facteur essentiel de notre développement collectif. C'est pour cela que nous sommes toujours, encore plus déterminés. Déterminés à soutenir le développement économique et l'attractivité de notre territoire. Déterminés à agir pour l'insertion et l'emploi. Déterminés à continuer de développer la transition écologique et promouvoir un autre modèle de développement. Déterminés à prioriser la cohésion sociale, la culture et le sport, essentiels à notre mode de vie. Déterminés à améliorer les conditions de vie de nos populations. Déterminés à lutter contre les inégalités et discriminations. Déterminés à investir toujours plus dans les solidarités. Alors, parce que nous voulons continuer à porter des projets pour l'avenir de notre territoire et pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, nous approuvons les choix et les orientations qui nous ont été présentés.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Alors formellement, vous le savez, c'est par rapport aux différents documents dont nous avons dû prendre acte au cours de cette séance que le ROB doit être voté. Alors pas un vote sur le document, mais le vote sur le fait que le document a bien été présenté. C'est toute la subtilité. Donc je mets au vote le fait que le document, le rapport et le débat ont bien eu lieu. Je vous demande de l'attester. Merci beaucoup. Il nous reste une question qui vous a été déposée tout à l'heure. C'est une motion qui est présentée au nom des trois groupes. C'est Jean-Marie ALEXANDRE qui la rapporte.

M. ALEXANDRE : Oui, vous avez le document sur vos pupitres. On ne va pas dissenter longuement. Il y a un gadget qui vient encore de sortir. C'est le port de l'uniforme à l'école. On n'est pas en Corée du Nord donc si nous ne voulons pas tomber dans le piège qui nous est tendu, puisque déjà un certain nombre de collectivités, de maires ont été approchés par le biais des inspectrices ou des inspecteurs de circonscription ou au travers des chefs d'établissement pour dire « oui, dans le fond je serai assez d'accord pour faire l'expérimentation ». Nous sommes exactement dans le même débat que celui qui a eu lieu ici lors du Covid et au moment où on voulait nous faire reprendre les classes avec la responsabilité qui était la nôtre avec un rapport de Véritas de 54 pages qui était absolument inapplicable, mais qui nous rendait à nous la responsabilité de ce qui allait se passer dans nos établissements scolaires. Nous avons eu une réponse globale pour les 36 maires. Nous avons dit non. 15 jours plus tard, il y avait évidemment un nouveau protocole qui ne faisait plus que 5 pages et qui était parfaitement applicable. Ici, je pense que si nous sommes d'accord, nous pouvons adopter la motion qui est présentée et dont je vais lire simplement la fin. Le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, du Groupe Républicain et du Groupe Communiste et Républicain, refusent expressément cette mesure. Comme ça, nous pourrions répondre collectivement à tout ceux qui nous interrogeront, que c'est non.

M. ROBERT : Là encore, c'est un exemple sur lequel l'Etat au début va accompagner mais après ça sera 100% à charge des collectivités. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Monsieur ALEXANDRE, je vais faire court également. Je vais faire court parce que je suis pour favoriser l'égalité entre les élèves. Je suis pour offrir aux élèves un environnement propice au travail, pour lutter contre le harcèlement scolaire lié parfois, et malheureusement, à l'apparence et aux vêtements. Pour que chaque enfant vienne à l'école pour apprendre, étudier, s'épanouir en tant qu'individu et non pour se vanter ou parfois ostraciser. Pour lutter contre cette société du paraître et de l'image, du virtuel, pour faire respecter strictement le principe de laïcité et lutter contre les signes religieux ostentatoires. Je suis pour apaiser le climat scolaire. Je suis pour renforcer le sentiment d'appartenance de nos élèves aux écoles, aux villes ou aux institutions. Je suis pour réduire les coûts liés à l'habillement pour les familles les plus précaires. Bref, je suis pour le port de l'uniforme à l'école et je suis donc contre votre motion. Je vous remercie.

M. ROBERT : Tony, tu voulais intervenir.

M. MOULIN : Oui merci. J'allais intervenir, mais je vais doublement intervenir, pour dire que le trousseau qui doit être fourni aux élèves ne comporte ni le manteau, ni les chaussures. Donc, nous aurons encore la guerre des marques sur les manteaux et les chaussures. C'est un faux débat, une fois encore. Pour la ville d'Aix-Noulette, on a été bien évidemment consulté, j'ai même envie de dire démarché. Pour la ville d'Aix-Noulette, c'est 30 000 € la première année, 30 000 € la deuxième année. 30 000 € pour la commune et 30 000 € pour l'Etat donc 60 000 € par an. Moi, je pense qu'il faut aller plus loin. Puisque l'Etat est prêt à nous donner 30 000 € chaque année pour un trousseau, demandons-leur cet argent pour acheter à nos élèves du matériel pédagogique et rénover nos écoles. Monsieur le Président, si vous pouvez faire ce courrier au gouvernement, je pense que ça pourrait être porté à l'échelle des 36 communes. Merci.

M. ROBERT : Il faudra être sûr d'avoir la Ministre de l'Education, la bonne, qui réponde à ce courrier-là. Jean.

M. LETOQUART : Moi je comprends que Monsieur CLAVET défende le gouvernement comme il l'a fait sur le débat sur le ROB. Ils font les lois ensemble maintenant. Je comprends d'ailleurs qu'il défende Hénin-Beaumont puisqu'il en est salarié. C'est normal, on ne crache pas dans la main qui nous a nourri. Ceci dit, l'égalité à l'école, il faut quand même être sot pour penser qu'elle tienne à un habit. L'égalité à l'école, dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, ils n'ont pas besoin d'uniforme pour savoir que l'école est inégalitaire. On a le système scolaire qui compense le moins les inégalités sociales. D'ailleurs, ils nous rajoutent un dispositif qui est des 6^{ème} et 5^{ème} de classe de niveau, où les gamins dès la 6^{ème} seront orientés finalement in fine en lycée professionnel. Le réveil du gamin en 3^{ème} n'existera plus. S'il se retrouve en 3^{ème} faible, il ne pourra plus aller en lycée général. Cette catastrophe-là, évidemment moi les miens ne vont pas à Stanislas vous comprenez, les nôtres non plus parce que nous on croit à l'école de la République. L'abandon de l'uniforme à l'école c'est une conquête de 1968. Justement, parce que ça ne servait à rien en matière d'inégalités sociales. Ce n'est pas comme si on découvrait quelque chose et puis qu'on se disait « tiens, on va essayer pour voir si ça marche », ça n'a pas marché. C'est pour ça que ça a été abandonné et d'ailleurs ce qui constitue l'inégalité à l'école. C'est ce qui est en train de se passer aujourd'hui parce que pendant qu'on a des idiots utiles qui nous focalisent le débat sur l'uniforme à l'école, on a des milliers d'heures qui disparaissent. On a 92 classes tous les jours qui n'ont pas d'enseignant dans le Pas-de-Calais et l'Etat nous supprime, excusez-moi de dire du mal de l'Etat, je sais que ça va vous chagriner, et l'Etat nous supprime 89 postes supplémentaires cette année. C'est-à-dire que l'année prochaine, on aura 92 + 89. Dans mon lycée, ils sont en train de tuer les options. Alors ils disent « on ne supprime pas de poste », ils suppriment juste les heures qui permettent de faire tourner les options. Et maintenant mon quartier populaire, puisque moi je lutte contre les inégalités sociales, dans mon quartier populaire où j'avais la chance d'avoir un lycée, je vais me retrouver avec des options qui vont disparaître et qui font que la mixité sociale dans mon établissement scolaire va être supprimée. La même chose dans mon collège. On a une section sport dans mon collège qui permet, grâce au football, de faire ramener d'autres enfants, de Lens, de Billy-Montigny, qui viennent pour faire du foot à haut niveau dans l'enseignement scolaire. Cette classe est menacée par la carte scolaire qui arrive. Donc on peut dire ce qu'on veut. On peut dire que les belles plumes font les beaux oiseaux etc. Ceci dit ce n'est pas le baise-main qui fait la tendresse, ce n'est pas l'uniforme qui fera l'abandon de l'inégalité sociale dans notre système scolaire.

M. ROBERT : Bernard.

M. BAUDE : Oui sur un autre terrain que Jean. Le Conseiller Communautaire CLAVET a fait un mélange que je trouve inapproprié à l'adresse du Président de notre agglo en mélangeant Président de l'Agglo et Maire de Lens. Moi je voudrais lui faire, ou nous faire quand même, un autre mélange. C'est la posture. La posture des élus du Front National au Conseil Régional. Je trouve qu'elle est assez remarquable. C'est ce que c'est de l'invective en permanence, de l'injure en permanence, des cris en permanence, et quand même rappeler parce que... Je vous entends rigoler Monsieur CLAVET mais votre rire ne me fait pas sourire... C'est que, ne vous empêche, parce qu'une fois ici vous avez dit que je ne servais à rien au Conseil Régional. J'ai proposé une délibération concernant l'ERBM qui a été votée à l'unanimité, avec l'ensemble des élus de votre groupe. Récemment, j'ai présenté une motion sur les hébergements d'urgence. L'APSA nous appelait, on est en déficit d'hébergements d'urgence. Je vous rappelle que, vous étiez peut-être à la cafétaria, mais les élus de votre groupe l'ont votée à

l'unanimité. Alors, Monsieur CLAVET, moi je vais vous dire quelque chose, quand vous votez avec nous sans comprendre le sens de ce qu'on propose, l'ERBM et les logements d'urgence c'est aussi pour l'APSA, c'est aussi pour le CADA, donc c'est aussi pour les demandeurs d'asile. Ne vous en déplaise. Et vous l'avez votée à l'unanimité. Alors, moi ça me fait penser, il y a un abbé allemand, d'ailleurs d'origine Autrichienne, c'est Martin, excusez-moi j'ai oublié son nom, qui disait « Il faut quelque fois plus se méfier du silence des pantoufles que du bruit des bottes ». Et en ce moment, votre Direction est dans un silence pas possible. Mais je crois, et j'en appelle à mes collègues, de ne pas oublier quelque chose, si vous êtes dans un silence de pantoufle, vous avez mis des pantoufles au-dessus de vos bottes. Vos bottes sont toujours là.

M. ROBERT : Allez, on met au vote la motion. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Ce n'est pas la surprise. Merci beaucoup. La motion est adoptée. Bonne soirée.